





MAIRIE

Horaires d'ouverture : Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h Mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h

02 97 66 82 08
mairie@colpo.fr
www.colpo.fr

f) Commune de Colpo

MÉDIATHÈQUE

Horaires d'ouverture : Mardi de 16h30 à 19h Mercredi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h Samedi de 10h à 12h30

02 97 66 33 46 mediatheque@colpo.fr



Décès : Jacqueline GROSPIERRE, 31/12/2021

Directeur de publication : Freddy JAHIER Conception : Let's Comm Impression : Trame Communication Siège : Mairie Colpo

← CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le jeudi 10 février à 19h.



BULLETIN MUNICIPAL 2021

Le dernier bulletin municipal est en cours de distribution dans toutes les boites aux lettres colpéennes. Il met en images l'année 2021 à Colpo, et les grands projets à venir... Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez prendre contact avec la Mairie ou vous rendre directement sur place pour le récupérer. Vous pouvez également le consulter sur le site internet de la commune.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

En décembre dernier, la commune a obtenu 3 pétales au label Villes et Villages fleuris. Cette reconnaissance des pétales permet aux communes de se si-



VOTE

tuer dans la démarche de labellisation avant l'obtention de la première Fleur.

RECENSEMENT 2022

4 agents recenseurs ont été recrutés par la commune pour effectuer le recensement, **jusqu'au 19 février**. Ils ont été formés par l'INSEE. Vous pouvez répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra une notice comportant vos identifiants pour accéder au site **Le-recensement-et-moi.fr** ainsi vous pourrez répondre au questionnaire en ligne. Si vous n'avez pas la possibilité d'accéder à internet, l'agent recenseur vous remettra un questionnaire papier à remplir, une feuille de logement et selon le nombre d'habitants du foyer, autant de bulletins individuels à remplir.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier.

Plus d'informations sur www.colpo.fr rubrique « Actualités »

TRAVAUX

Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération a commencé des **travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées dans la rue du Gorvello**. Ils sont réalisés par l'entreprise TPC Ouest depuis le 17 janvier et doivent durer 4 semaines, soit **jusqu'au 14 février**. Durant cette période, le stationnement est interdit et la circulation est barrée pendant les heures de travail de l'entreprise. TPC Ouest est à disposition pour d'éventuels complément d'information sur le déroulement des travaux.

NOUVEAU GESTIONNAIRE DE L'ALSH

Depuis le 3 janvier 2022, l'Accueil de Loisirs et l'Espace Jeunes sont gérés par l'UFCV. Cela n'a engendré aucun changement pour les enfants qui viennent quotidiennenement ou ponctuellement au centre. L'équipe pédagogique est restée la même. Pour toutes informations, vous pouvez contacter l'UFCV par mail à : accueildeloisirs.colpo@ufcv.fr





EXPOSITION

L'association grégamiste, « Chercheurs d'images » expose certaines de leurs photos du **5 janvier au 12 février à la médiathèque** aux heures d'ouverture de celle-ci.

Thème: « Regards de voyageurs: Quelque part dans le monde »

Vous partirez à la découverte des pays comme la Malaisie, l'Inde, Lanzarotte, Grenade... De magnifiques photos couvrent les murs de la Médiathèque. Un vrai régal visuel. Entrée libre et gratuite. Pass sanitaire demandé.

Horaires d'ouverture : Mardi de 16h30 à 19h / Mercredi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h Samedi de 10h à 12h30

Exposition photographique

Regards de voyageurs

Quelque part dans le monde (3ème partie)



Médiathèque de Colpo

Du 5 janvier au 12 février 2022 Entrée Gratuite





RECONNAISSANCE DE CALAMITÉ AGRICOLE

Sont considérés comme présentant le caractère de calamité agricole au sens de l'article L. 361-5 du code rural et de la pêche maritime pour les biens et les zones ci-après définis les dommages dus au gel du 4 au 14 avril 2021.

> Pertes de récolte sur pommes à couteau, poires, kiwis et houblon.

Le lien pour télécharger le dossier de demande d'indemnisation est disponible sur www.colpo.fr/Actualités

VACCINATION PÉDIATRIQUE : de 5 à 11 ans

Dans le cadre d'une opération axée sur la vaccination pédiatrique, la Délégation Départementale de l'ARS du Morbihan organise, en collaboration avec les centres de vaccination du territoire, une opération de vaccination à destination des enfants âgés de 5 à 11 ans : les « mercredis des enfants ».

En effet, les centres de vaccination réservent leurs créneaux pour les enfants de 5 à 11 ans les mercredis 2, 9 et 16 février prochains.



Les créneaux sont actuellement ouverts et **la prise de rendez-vous est possible via la plateforme Doctolib** (pour les centres de vaccination de Vannes, Auray, Sarzeau, Muzillac, Belle-Ile, Quiberon, Ploermel, et Josselin)

PERMANENCES - CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Dominique Le Meur et Pierre Guégan, les conseillers départementaux de notre canton assureront des **permanences SUR RENDEZ-VOUS** les premiers samedis de chaque mois : la prochaine sera le **5 février à la mairie de Grand-Champ.**

Contact: 02 97 54 83 92 / isabelle.chiocci@morbihan.fr

PERMANENCES ASSISTANTE SOCIALE

La prochaine permanence aura lieu le vendredi 11 février de 9h30 à 12h30.

Elle vous recevra uniquement sur rendez-vous au **02 97 69 52 00**

